

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	GABRIEL NADEAU-DUBOIS
Circonscription :	GOUIN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Gala de l'ADISQ 2017	29 octobre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour la cérémonie annuelle du Gala de l'ADISQ.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation faite au député de Gouin à assister au 39^e Gala de l'ADISQ.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Gabriel Nadeau-Dubois	Date de la déclaration 2017-10-13
--	---